

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2013/C 169/04)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.35873 (12/X)	
État membre	Allemagne	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	DEUTSCHLAND Article 107(3)(a), Article 107(3)(c), Régions non assistées, Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	Hauptzollamt Zuständig für die Steuerentlastung ist das jeweils örtlich zuständige Hauptzollamt. Das jeweils zuständige Hauptzollamt kann auf der Internetseite www.zoll.de ermittelt werden. www.zoll.de	
Titre de la mesure d'aide	Entlastung von der Energie- und von der Stromsteuer für bestimmte energieintensive Unternehmen des produzierenden Gewerbes und der Landwirtschaft gemäß § 55 Energiesteuergesetz und § 10 Stromsteuergesetz (Spitzenausgleich).	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Bundesgesetzblatt 2012 Teil I Nr. 57, Seite 2436	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	1.1.2013 - 31.12.2022	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE, INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE, PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ, Captage, traitement et distribution d'eau	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 2 300,00 (millions)	
Pour les garanties	EUR 2 300,00 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Autre forme d'avantage fiscal	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides sous forme de réductions de taxes environnementales (art. 25)	1 EUR	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.gesetze-im-internet.de/energiestg/_55.html

http://www.gesetze-im-internet.de/stromstg/_10.html

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.35874 (12/X)	
État membre	Allemagne	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	DEUTSCHLAND Article 107(3)(a), Article 107(3)(c), Régions non assistées, Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	Hauptzollamt Zuständig für die Steuerentlastung ist das jeweils örtlich zuständige Hauptzollamt. Das jeweils zuständige Hauptzollamt kann auf der Internetseite www.zoll.de ermittelt werden. www.zoll.de	
Titre de la mesure d'aide	Steuerentlastung bei der Verwendung von Energieerzeugnissen zur Stromerzeugung in Anlagen zur gekoppelten Erzeugung von Kraft und Wärme (KWK-Anlagen) gemäß § 53b Energiesteuergesetz.	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Bundesgesetzblatt 2012 Teil I Nr. 57, Seite 2436	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	12.12.2013 - 11.12.2021	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 400,00 (millions)	
Pour les garanties	EUR 400,00 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Autre forme d'avantage fiscal	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides sous forme de réductions de taxes environnementales (art. 25)	1 EUR	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.gesetze-im-internet.de/energiestg/_53b.html

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.35887 (12/X)	
État membre	Allemagne	
Numéro de référence de l'État membre	—	

Nom de la région (NUTS)	DEUTSCHLAND Article 107(3)(a), Article 107(3)(c), Régions non assistées, Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	Hauptzollamt Zuständig für die Steuerentlastung ist das jeweils örtlich zuständige Hauptzollamt. Das jeweils zuständige Hauptzollamt kann auf der Internetseite www.zoll.de ermittelt werden. www.zoll.de	
Titre de la mesure d'aide	Verwendung von Energieerzeugnissen in begünstigten Anlagen gemäß § 3 und § 3a Energiesteuergesetz	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Bundesgesetzblatt 2012 Teil I Nr. 57, Seite 2436	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	1.1.2013 - 31.12.2022	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 730,00 (millions)	
Pour les garanties	EUR 730,00 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Autre forme d'avantage fiscal	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides sous forme de réductions de taxes environnementales (art. 25)	1 EUR	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.gesetze-im-internet.de/energiestg/__3.html

http://www.gesetze-im-internet.de/energiestg/__3a.html

http://www.gesetze-im-internet.de/energiestg/__2.html

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36273 (13/X)	
État membre	Italie	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	ABRUZZO Article 107(3)(c)	

Organe octroyant l'aide	REGIONE ABRUZZO GIUNTA REGIONALE DIREZIONE SVILUPPO ECONOMICO E DEL TURISMO Via Passolanciano 75 - PESCARA (PE) 65124 www.regione.abruzzo.it	
Titre de la mesure d'aide	POR FESR ABRUZZO 2007-2013 ATTIVITA I.2.2. «AIUTI ALLE PICCOLE NUOVE IMPRESE INNOVATIVE»	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	POR FESR ABRUZZO 2007-2013 ADOTTATO CON DECISIONE DELLA COMMISSIONE EUROPEA N. CCI2007IT162PO001 del 17.8.2007	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	16.4.2013 - 31.12.2015	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 9,00 (millions)	
Pour les garanties	EUR 9,00 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Fourniture de capital-investissement	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	FESR - EUR 3,64 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides sous forme de capital-investissement (art. 28-29)	9 000 000 EUR	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://leggi.regione.abruzzo.it/asp/redirectApprofondimenti.asp?pdfDoc=ddibereRegionali/docs/delibere/DGR32-2013.pdf>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36289 (13/X)	
État membre	Espagne	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	—	
Organe octroyant l'aide	CONSEJERÍA DE ECONOMÍA Y HACIENDA-COMUNIDAD DE MADRID-ESPAÑA C/CARRERA DE SAN JERÓNIMO 13. 2ª PLANTA. 28014. MADRID. ESPAÑA www.madrid.org	

Titre de la mesure d'aide	Préstamo a la Asociación de Interés General MADRID NETWORK	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Convenio de Colaboración entre la Consejería de Economía y Hacienda y la Asociación de Interés General MADRID NETWORK, por el que se concede un préstamo a la mencionada Asociación derivado del Convenio de la Comunidad de Madrid con el Ministerio de Ciencia e Innovación para el desarrollo de la Estrategia Estatal de Innovación en la Comunidad de Madrid, suscrito al amparo del artículo 4.2 de la Ley 2/1995, de 8 de marzo de Subvenciones de la Comunidad de Madrid.	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification SA.34569	
Durée	20.6.2012 - 31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 32,00 (millions)	
Pour les garanties	EUR 32,00 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Prêt à taux réduit	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	20 %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	20 %
Aides aux jeunes entreprises innovantes (art. 35)	1 250 000 EUR	—
Régime d'aide	15 %	20 %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	20 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.madrid.org/cs/Satellite?c=CM_InfPractica_FA&cid=1142677486776&idConsejeria=1109266187242&idListConsj=1109265444710&language=es&pagename=ComunidadMadrid%2FEstructura&sm=1109265843983

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36298 (13/X)
État membre	Italie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	VENETO Zones mixtes

Organe octroyant l'aide	Regione del Veneto - Direzione Industria e Artigianato Cannaregio, Fondamenta S. Lucia 23 - 30121 Venezia www.regione.veneto.it	
Titre de la mesure d'aide	Fondo di rotazione e contributi in conto capitale per investimenti realizzati da pmi e finalizzati al contenimento dei consumi energetici	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	DGR n. 1684 4.8.2012 DDIA n. 638 28.12.2012	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	1.2.2013 - 30.6.2015	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 9,85 (millions)	
Pour les garanties	EUR 9,85 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Prêt à taux réduit, Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	POR FESR 2007-2013, Decisione CE (2007) 4247 7.9.2007 - EUR 4,52 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides environnementales en faveur des investissements dans la promotion de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables (art. 23)	45 %	20 %
Aides environnementales en faveur des investissements dans les économies d'énergie (art. 21)	20 %	20 %
Aides environnementales en faveur des investissements dans la cogénération à haut rendement (art. 22)	45 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.regione.veneto.it/web/bandi-avvisi-concorsi/dettaglio-bando?_spp_detailId=764884

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36301 (13/X)
État membre	Allemagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	BERLIN Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	Senatsverwaltung für Wirtschaft, Technologie und Forschung Berlin Martin-Luther-Straße 105 D-10825 Berlin http://www.berlin.de/sen/wtf/

Titre de la mesure d'aide	Berufsbegleitende Bachelorausbildung Elektro/Metall/Maschinenbau/Mechatronik	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	§§ 23, 44 Landeshaushaltsordnung Berlin (LHO)	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	1.1.2013 - 31.8.2014	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,06 (millions)	
Pour les garanties	EUR 0,06 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	60 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www bbw-hochschule.de/Maschinenbau_Mechatronik.html

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36306 (13/X)	
État membre	Danemark	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	DANMARK Article 107(3)(c)	
Organe octroyant l'aide	Styrelsen for Forskning og Innovation Bredgade 40, 1260 København K www.fivu.dk	
Titre de la mesure d'aide	Innovationsmiljøer	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Lov nr. 835 af 13. august 2008 om teknologi og innovatiion med senere ændringer. Bekendtgørelse nr. 238 af 11. marts 2010 om godkendte innovationsmiljøer og medfinansiering af innovative iværksættere	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Prolongation X 180/2010	
Durée	1.1.2013 - 31.12.2017	

Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	DKK 214,40 (millions)	
Pour les garanties	DKK 214,40 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Prêt à taux réduit, Fourniture de capital-investissement	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux jeunes entreprises innovantes (art. 35)	6 000 000 DKK	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://fivu.dk/forskning-og-innovation/samspil-mellem-viden-og-innovation/fa-hjaelp-til-kommercialisering>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36324 (13/X)
État membre	Danemark
Numéro de référence de l'État membre	13/01265
Nom de la région (NUTS)	DANMARK Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	Erhvervs- og Vækstministeriet, Erhvervsstyrelsen Dahlerups Pakhus Langelinie Allé 17 DK-2100 København Ø www.erst.dk
Titre de la mesure d'aide	Markedsmodningsfonden
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Lov nr. 113 af 1. februar 2010 om fond til grøn omstilling og erhvervs-mæssig fornyelse som ændret ved lov nr. 156 af 20. februar 2013 om ændring af lov om grøn omstilling og erhvervs-mæssig fornyelse. Bekendtgørelse nr. 207 af 27. februar 2013 om støtte under markeds-modningsfonden
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification X 106/2010
Durée	1.3.2013 - 31.12.2015
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	DKK 128,20 (millions)

Pour les garanties	DKK 128,20 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides pour le recours à des services de conseil en innovation et de soutien à l'innovation (art. 36)	1 500 000 DKK	—
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	40 %	20 %
Aides destinées à couvrir les coûts liés aux droits de propriété industrielle des PME (art. 33)	60 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.markedsmodningsfonden.dk>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36325 (13/X)
État membre	Danemark
Numéro de référence de l'État membre	13/01264
Nom de la région (NUTS)	DANMARK Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	Erhvervs- og Vækstministeriet, Erhvervsstyrelsen Dahlerups Pakhus Langelinie Allé 17 DK-2100 København Ø www.erst.dk
Titre de la mesure d'aide	Grøn Omstillingsfond
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Lov om erhvervsfremme, jf. lovbekendtgørelse nr. 1715 af 16. december 2010, § 3, stk. 1 samt bekendtgørelse nr. 170 af 21. februar 2013 om støtte under Grøn Omstillingsfond
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	1.3.2013 - 31.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	DKK 38,40 (millions)
Pour les garanties	DKK 38,40 (millions)
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe

Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides pour le recours à des services de conseil en innovation et de soutien à l'innovation (art. 36)	1 500 000 DKK	—
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	40 %	20 %
Aides destinées à couvrir les coûts liés aux droits de propriété industrielle des PME (art. 33)	60 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.groenomstilling.dk>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36332 (13/X)
État membre	Allemagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	SACHSEN Article 107(3)(a), Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	Sächsisches Staatsministerium für Wirtschaft, Arbeit und Verkehr Wilhelm-Buck-Strasse 2 D-01097 Dresden www.smwa.sachsen.de
Titre de la mesure d'aide	Schaufenster Elektromobilität Sachsen
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Bekanntmachung Richtlinien zur Förderung von Forschung und Entwicklung „Schaufenster Elektromobilität“ vom 13. Oktober 2011, Bundesanzeiger Ausgabe Nr. 164 Seite 3804; Verwaltungsvorschrift des Sächsischen Staatsministeriums für Wirtschaft, Arbeit und Verkehr über die Anwendung der Richtlinien zur Förderung von Forschung und Entwicklung „Schaufenster Elektromobilität“ vom 13. Oktober 2011 im Freistaat Sachsen vom 7. Januar 2013, Sächs. Abl. Nr. 6/2013 S. 143
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	8.1.2013 - 30.10.2016
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné, Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération, Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles, Autres transports terrestres de voyageurs, Transports routiers de fret et services de déménagement, Recherche développement scientifique, Publicité et études de marché, Activités de location et location-bail
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 15,00 (millions)

Pour les garanties	EUR 15,00 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	20 %
Recherche fondamentale [art. 31, paragraphe 2, point a)]	100 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.bmvbs.de/cae/servlet/contentblob/73086/publicationFile/45914/foerderbekanntmachung-schaufenster-elektromobilitaet.pdf>

<http://www.revosax.sachsen.de/GetPDF.do?sid=6151215860582>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36344 (13/X)
État membre	Lettonie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	Latvia Article 107(3)(a)
Organe octroyant l'aide	Vides aizsardzības un reģionālās attīstības ministrija Peldu iela 25, Rīga, Latvija, LV-1494 www.varam.gov.lv
Titre de la mesure d'aide	projektu iesniegumu atklātais konkurss "Kompleksi risinājumi siltumnīcefekta gāzu emisiju samazināšanai"
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Ministru kabineta 2012.gada 14.augusta noteikumi Nr.559 "Klimata pārmaiņu finanšu instrumenta finansēto projektu atklāta konkursa "Kompleksi risinājumi siltumnīcefekta gāzu emisiju samazināšanai" nolikums"
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	14.8.2012 - 31.10.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Production et distribution de vapeur et d'air conditionné, COMMERCE; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES, INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	LVL 19,30 (millions)

Pour les garanties	LVL 19,30 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides environnementales en faveur des investissements dans la promotion de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables (art. 23)	45 %	20 %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50 %	—
Aides environnementales en faveur des investissements dans les économies d'énergie (art. 21)	45 %	20 %
Aides environnementales en faveur des investissements dans la cogénération à haut rendement (art. 22)	45 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://likumi.lv/doc.php?id=251098>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36356 (13/X)
État membre	Grèce
Numéro de référence de l'État membre	GR
Nom de la région (NUTS)	ANATOLIKI MAKEDONIA, THRAKI, KENTRIKI MAKEDONIA, DYTIKI MAKEDONIA, THESSALIA, IPEIROS, IONIA NISIA, DYTIKI ELLADA, PELOPONNISOS, ATTIKI, VOREIO AIGAIO, KRITI Article 107(3)(a)
Organe octroyant l'aide	GENERAL SECRETARIAT FOR RESEARCH AND TECHNOLOGY 14-18 MESOGEION AV 115 10 ATHENS GREECE http://www.gsrt.gr
Titre de la mesure d'aide	Bilateral RTD Cooperation Greece - Turkey 2013 - 2014
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Law 1514/1985 and its amendment (Law 2919/2001), Law 1783/1987, Law 3614/07 and all its amendments (L.3752/ 2009, L.3840/2010), Ministerial Decision 14053/EIS 1749/27.3.2008 (FEK - Official Journal of Greek Government - 540/B/27.3.2008 & 1957/B/9.9.2009 & 1088/B/19.7.2010)
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	1.3.2013 - 31.12.2015

Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Recherche développement scientifique	
Type de bénéficiaire	grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,10 (millions)	
Pour les garanties	EUR 0,10 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	ERDF - EUR 0,26 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	0 %
Recherche fondamentale [art. 31, paragraphe 2, point a)]	100 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	65 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.gsrt.gr/central.aspx?sId=10813341110616461444510&olID=777&neID=673&neTa=1_297_1&nclD=0&neHC=0&tbid=0&lrID=2&oldUIID=a17771011191428110891012&actionID=load&JScript=1

Δράσεις Ενίσχυσης Ε&Τ › Τρέχουσες Εθνικές Δράσεις › Ενεργές προκηρύξεις ΕΣΠΑ

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36357 (13/X)
État membre	Grèce
Numéro de référence de l'État membre	GR
Nom de la région (NUTS)	ANATOLIKI MAKEDONIA, THRAKI, KENTRIKI MAKEDONIA, DYTIKI MAKEDONIA, THESSALIA, IPEIROS, IONIA NISIA, DYTIKI ELLADA, STEREA ELLADA, PELOPONNISOS, ATTIKI, VOREIO AIGAIO, NOTIO AIGAIO, KRITI Article 107(3)(a), Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	GENERAL SECRETARIAT FOR RESEARCH AND TECHNOLOGY 14-18 MESOGEION AV 115 10 ATHENS GREECE http://www.gsrt.gr
Titre de la mesure d'aide	Bilateral RTD Cooperation Greece - France 2013
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Law 1514/1985 and its amendment (Law 2919/2001), Law 1783/1987, Law 3614/07 and all its amendments (L.3752/ 2009, L.3840/2010), Ministerial Decision 14053/EIS 1749/27.3.2008 (FEK - Official Journal of Greek Government - 540/B/27.3.2008 & 1957/B/9.9.2009 & 1088/B/19.7.2010)
Type de mesure	Régime d'aide

Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	25.2.2013 - 31.12.2015	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Recherche développement scientifique	
Type de bénéficiaire	grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,20 (millions)	
Pour les garanties	EUR 0,20 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	ERDF - EUR 0,50 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	0 %
Recherche fondamentale [art. 31, paragraphe 2, point a)]	100 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	65 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.gsrt.gr/central.aspx?sId=1081334I11061646I444510&olID=777&neID=673&neTa=1_296_1&nclD=0&neHC=0&tbid=0&lrID=2&oldUIID=a1777I0I1191428I1089I0I2&actionID=load&JScrip=1

Δράσεις Ενίσχυσης Ε&Τ › Τρέχουσες Εθνικές Δράσεις › Ενεργές προκηρύξεις ΕΣΠΑ

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36487 (13/X)
État membre	Suède
Numéro de référence de l'État membre	N2013/1642/MK
Nom de la région (NUTS)	SVERIGE Article 107(3)(a), Article 107(3)(c), Régions non assistées, Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	Jordbruksverket 551 82 Jönköping www.jordbruksverket.se
Titre de la mesure d'aide	Stöd till metandieselefterkonvertering av arbetsmaskiner (MEKA)
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Regeringsbeslut L2012/953 Förordningen (1988:764) om statligt stöd till näringslivet
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	13.3.2013 - 30.11.2014

Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	SEK 2,50 (millions)	
Pour les garanties	SEK 2,50 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement permettant aux entreprises de dépasser les normes communautaires ou d'augmenter le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes communautaires (art. 18)	35 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.jordbruksverket.se/meka>

<http://www.jordbruksverket.se/download/18.7fce753c13a4ec2cda78000940/Uppdragsbeskrivning.pdf>